



**MINISTÈRE
DE LA TRANSITION
ÉCOLOGIQUE
ET DE LA COHÉSION
DES TERRITOIRES**

*Liberté
Égalité
Fraternité*

CERFA
cerfa

N° 14734 * 04

Demande d'examen au cas par cas préalable à la réalisation éventuelle d'une évaluation environnementale

Article R. 122-3-1 du code de l'environnement

Ce formulaire sera publié sur le site internet de l'autorité chargée de l'examen au cas par cas.

Avant de remplir cette demande, lire attentivement la notice explicative.

Ce document est émis par le ministère en charge de l'écologie.

Ce formulaire peut se remplir facilement sur ordinateur. Si vous ne disposez pas du logiciel adapté, vous pouvez télécharger Adobe Acrobat Reader gratuitement [via ce lien](#) ↗

Cadre réservé à l'autorité chargée de l'examen au cas par cas

Date de réception : _____/_____/_____

Dossier complet le : _____/_____/_____

N° d'enregistrement : _____

1 Intitulé du projet

Construction d'un projet agrivoltaïque pilote sur la commune d'Amplepuis, d'une superficie de 40000 m² et d'une puissance ne dépassant pas 1MW.

2 Identification du (ou des) maître(s) d'ouvrage ou du (ou des) pétitionnaire(s)

2.1 Personne physique

Nom

Prénom(s)

2.2 Personne morale

Dénomination

VERSO ENERGY

Raison sociale

VERSO ENERGY

N° SIRET

8 9 7 4 2 8 0 7 4 0 0 0 1 6

Type de société (SA, SCI...)

SAS

Représentant de la personne morale : Madame

Monsieur

Nom

GAUDRY

Prénom(s)

Marion

La loi n° 78-17 du 6 janvier 1978 relative à l'informatique, aux fichiers et aux libertés s'applique aux données nominatives portées dans ce formulaire. Elle garantit un droit d'accès et de rectification pour ces données auprès du service destinataire.

3 Catégorie(s) applicable(s) du tableau des seuils et critères annexé à l'article R. 122-2 du code de l'environnement et dimensionnement correspondant du projet

N° de catégorie et sous-catégorie	Caractéristiques du projet au regard des seuils et critères de la catégorie (Préciser les éventuelles rubriques issues d'autres nomenclatures (ICPE, IOTA, etc.)
30. Installations photovoltaïques de production d'électricité	Installation d'une puissance supérieure à 300 kWc et inférieure à 1MWc.

3.1 Le projet fait-il l'objet d'un examen au cas par cas dans le cadre du dispositif prévu aux I et II de l'article R.122-2-1 du code de l'environnement ? (clause-filet) ?

Oui Non

3.2 Le projet fait-il l'objet d'une soumission volontaire à examen au cas par cas au titre du III de l'article R.122-2-1 ?

Oui Non

4 Caractéristiques générales du projet

Doivent être annexées au présent formulaire les pièces énoncées à la rubrique 8.1 du formulaire.

4.1 Nature du projet, y compris les éventuels travaux de démolition

Installation d'une surface couverte de modules photovoltaïque de 4 425m². L'emprise totale du projet agriPV représente 40 000m², soit environ 11% de la surface totale du terrain concerné.
Sur les 4 ha, au moins 1ha est réservé comme parcelle témoin. Le reste de la surface est la centrale PV à proprement parler. Un écartement des panneaux au minimum de 10m par rapport à la limite de parcelle sera mis en place et servira de tournières aux engins agricoles. Des ouvrages annexes nécessaires au bon fonctionnement de l'installation occuperont de petites surfaces:
 - transformateur + PDL environ 25m²
 - citerne souple incendie environ 60m²
 - piste périphérique environ 3m de large.
 Si l'on calcule le taux d'occupation au sol de la surface restante nous obtenons 11 %, ce qui est toujours compatible avec le nouveau décret de l'agrivoltaïsme du 9 avril 2024 (TOS maximum de 40%).

4.2 Objectifs du projet

L'objectif de ce projet se trouve dans l'installation d'une installation agrivoltaïque pilote de petite taille avec pour objectif de créer un retour d'expérience sur l'agrivoltaïsme bovin. Afin de fédérer la profession et d'obtenir des résultats de qualité, nous intégrerons dans la réflexion et le projet un bureau d'études de référence pour la réalisation d'un plan d'expérimentation. La chambre d'agriculture du Rhône sera également consulté pour réaliser le suivi de ce démonstrateur.

Ce projet permettra également à sensibiliser le grand public local en étant un outil de communication et de pédagogie afin de comprendre les enjeux combinés du changement climatique sur l'agriculture et la production d'énergie renouvelable.

4.3 Décrivez sommairement le projet

4.3.1 Dans sa phase travaux

La durée des travaux est estimée à environ 4 mois.

Les travaux sont prévus pour le premier semestre de 2025, en tenant compte de la nécessité de minimiser les perturbations potentielles sur la faune et la flore.

Les grandes phases de la construction sont les suivantes :

- préparation du terrain
- aménagement des accès (voies intra-site, plateforme de grutage) ;
- réalisation de tranchées pour l'enfouissement des câbles d'alimentation ;
- l'ancrage des structures au sol via des pieux battus ou vissés, sans utilisation de béton ;
- montage des supports des modules ;
- pose des modules photovoltaïques sur les supports ;
- installation des équipements électriques (onduleurs et transformateurs, poste de livraison), puis raccordements ;
- travaux de sécurisation (clôture, surveillance) ;
- tests de fonctionnement.

4.3.2 Dans sa phase d'exploitation et de démantèlement

La durée d'exploitation attendue est de 7 ans, à compter de la mise en service de la centrale.

L'exploitant de la centrale photovoltaïque assurera la maintenance et l'exploitation (entretien des panneaux, onduleurs et autres équipements électriques, structures, etc.). Concernant le terrain, étant donné qu'il garde son caractère et sa vocation agricole, ce sera l'exploitant agricole qui l'entretiendra, en collaboration avec l'exploitant de la centrale, s'agissant des espaces auxquels il doit avoir accès.

En phase de démantèlement, conformément au Code de l'Environnement, l'exploitant de la centrale photovoltaïque s'engage à remettre en état le site lorsque cesseront définitivement ses activités.

Les conditions de remise en état sont :

- l'élimination de tous les déchets par un traitement approprié ;
- le démantèlement des installations afin de pouvoir installer une nouvelle activité et le cas échéant la destruction des bâtiments ;
- l'insertion du site de l'installation dans son environnement.

4.4 À quelle(s) procédure(s) administrative(s) d'autorisation le projet a-t-il été ou sera-t-il soumis ?

(i) La décision de l'autorité chargée de l'examen au cas par cas devra être jointe au(x) dossier(s) d'autorisation(s).

Après la réponse concernant cette demande de dossier cas par cas, nous déposerons une Déclaration Préalable (Article R-421-9 du Code de l'Urbanisme)

4.5 Dimensions et caractéristiques du projet et superficie globale de l'opération - préciser les unités de mesure utilisées

Grandeurs caractéristiques du projet	Valeurs
Surface totale construite de l'installation PV	4 425 m ²
Nombre de module total	1 638 modules
Hauteur minimale bas de table	2.2 m
Hauteur axe de rotation des panneaux	environ 3 m
Espacement inter-tables / Entraxe	10.3 m / 15 m

4.6 Localisation du projet

Adresse et commune d'implantation

Numéro : _____ Voie : _____

Lieu-dit : La Berchautière

Localité : Amplepuis

Code postal : 6 9 0 0 6 BP : _____ Cedex : _____

Coordonées géographiques^[1]

Long. : 4 5 ° 5 7 ' , 3 7 " 6 Lat. : 0 4 ° 2 2 ' , 0 6 " 1

Pour les catégories 5° a), 6° a), b) et c), 7°a), 9°a), 10°,11°a) b),12°,13°, 22°, 32°, 33°, 34°, 35°, 36°, 37°, 38°, 43° a), b) de l'annexe à l'article R. 122-2 du code de l'environnement

Point de départ : Long. : _____ ° _____ ' , _____ " _____ Lat. : _____ ° _____ ' , _____ " _____

Point de d'arrivée : Long. : _____ ° _____ ' , _____ " _____ Lat. : _____ ° _____ ' , _____ " _____

Communes traversées :

Précisez le document d'urbanisme en vigueur et les zonages auxquels le projet est soumis :

Le site se trouve en zone A du PLU Commune d'Amplepuis, approuvé le 07/02/2017.

(i) Joignez à votre demande les annexes n°2 à 6.

4.7 S'agit-il d'une modification/extension d'une installation ou d'un ouvrage existant ?

Oui Non

4.7.1 Si oui, cette installation ou cet ouvrage avait-il fait l'objet d'une évaluation environnementale ?

Oui Non

[1] Pour l'outre-mer, voir notice explicative.

4.7.2 Si oui, décrivez sommairement les différentes composantes de votre projet et indiquez à quelle date il a été autorisé ? En cas de modification du projet, préciser les caractéristiques du projet « avant /après ».

5 Sensibilité environnementale de la zone d'implantation envisagée

(i) Afin de réunir les informations nécessaires pour remplir le tableau ci-dessous, vous pouvez vous rapprocher des services instructeurs, et vous référer notamment à l'outil de cartographie interactive Géo-IDE, disponible sur le site de chaque direction régionale.

Le site Internet du ministère de l'environnement vous propose, dans la rubrique concernant la demande de cas par cas, la liste des sites internet où trouver les données environnementales par région utiles pour remplir le formulaire.

Le projet se situe-t-il :	Oui	Non	Lequel/Laquelle ?
Dans une zone naturelle d'intérêt écologique, faunistique et floristique de type I ou II (ZNIEFF) ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Le projet ne se situe pas sur une ZNIEFF de type I ou II. En revanche, une ZNIEFF de type I, nommée "Ruisseau du rançonnet et ses affluents", se situe à 120m du projet à vol d'oiseau. De même, une ZNIEFF de type II, nommée "Haut bassin versant du ranconnet", se situe à 120m du projet à vol d'oiseau. Le pré diagnostic environnemental (annexe C) conclue que les enjeux faune/flore sur l'aire d'étude sont plutôt faible.
En zone de montagne ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Le projet est concerné par la Loi Montagne. En revanche, ce projet agrivoltaïque gardera la vocation agricole du site, il sera compatible avec le nouveau décret de l'agrivoltaïsme et il n'y aura pas de création d'un bâtiment support au panneaux PV, ainsi le projet ne sera pas en discontinuité urbaine. L'annexe A justifie plus en détail ce point.
Dans une zone couverte par un arrêté de protection de biotope ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Le projet est en dehors d'une zone couverte par un arrêté de protection de biotope (APB). L'APB le plus proche, nommé "La croix Rosier" se situe à 20km du projet à vol d'oiseau.
Sur le territoire d'une commune littorale ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Dans un parc national, un parc naturel marin, une réserve naturelle (nationale ou régionale), une zone de conservation halieutique ou un parc naturel régional ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	

Le projet se situe-t-il :	Oui	Non	Lequel/Laquelle ?
Sur un territoire couvert par un plan de prévention du bruit, arrêté ou le cas échéant, en cours d'élaboration ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Dans un bien inscrit au patrimoine mondial ou sa zone tampon, un monument historique ou ses abords ou un site patrimonial remarquable ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<p>Le projet est situé dans le périmètre du Géoparc Beaujolais labellisé "Géoparc mondial UNESCO".</p> <p>Le Géoparc du Beaujolais, tire son importance par la richesse de ses ressources géologiques et hydrauliques.</p> <p>Au grès d'un échange avec le Géoparc, nous avons pu expliquer le non impact du projet sur la géologie du lieu et prendrons toutes les précautions nécessaires pour réduire l'impact paysager.</p>
Dans une zone humide ayant fait l'objet d'une délimitation ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	<p>Le projet est en dehors d'une zone humide ayant fait l'objet d'une délimitation. La zone humide la plus proche, ayant fait l'objet d'une délimitation, se situe à 300m du projet à vol d'oiseau.</p>
Dans une commune couverte par un plan de prévention des risques naturels prévisibles (PPRN) ou par un plan de prévention des risques technologiques (PPRT) ? Si oui, est-il prescrit ou approuvé ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Commune sous PPRNi du Rhins et de la Trambouze. Projet en zone blanche « zones dapport en eaux pluviales ». L'annexe A reprend les justifications montrant aucune aggravation du risque inondation et un très faible impact du projet sur l'écoulement des eaux pluviales.
Dans un site ou sur des sols pollués ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Dans une zone de répartition des eaux ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Dans un périmètre de protection rapprochée d'un captage d'eau destiné à la consommation humaine ou d'eau minérale naturelle ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Dans un site inscrit ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	

Le projet se situe-t-il dans ou à proximité :	Oui	Non	Lequel et à quelle distance ?
D'un site Natura 2000 ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	La Natura 2000 la plus proche est à 11 km à vol d'oiseau du projet.
D'un site classé ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Les sites ICPE les plus proches se situent à plus de 2,5km du projet

6 Caractéristiques de l'impact potentiel du projet sur l'environnement et la santé humaine au vu des informations disponibles

6.1 Le projet est-il susceptible d'avoir les incidences notables suivantes ?

Veuillez compléter le tableau suivant :

Incidences potentielles		Oui	Non	De quelle nature ? De quelle importance ? Appréciez sommairement l'impact potentiel
Ressources	Engendre-t-il des prélèvements d'eau ? Si oui, dans quel milieu ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	Impliquera-t-il des drainages/ou des modifications prévisibles des masses d'eau souterraines ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	Est-il excédentaire en matériaux ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Très peu de terrassements seront nécessaires. En cas de besoin, la terre sera réutilisée pour l'établissement de brise-vue.
	Est-il déficitaire en matériaux ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	Si oui, utilise-t-il les ressources naturelles du sol ou du sous-sol ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	

Incidences potentielles		Oui	Non	De quelle nature ? De quelle importance ? Appréciez sommairement l'impact potentiel
Ressources	Est-il en adéquation avec les ressources disponibles, les équipements d'alimentation en eau potable/assainissement ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Le projet ne nécessite pas d'équipements d'alimentation en eau potable, d'assainissement ou toute autre ressource disponible sur l'emprise du projet. Il est donc en adéquation avec les ressources disponibles.
Milieu naturel	Est-il susceptible d'entraîner des perturbations, des dégradations, des destructions de la biodiversité existante : faune, flore, habitats, continuités écologiques ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Le projet est compris dans des Plans Nationaux d'Actions (PNA) en faveur de 8 espèces menacées : Loutre d'Europe, Gypaète barbu, Busard cendré, Grand murin, Oreillard gris, Pipistrelle commune, Pipistrelle de kuhn, Noctule de Leisler. Le pré diagnostic environnemental (annexe C) conclue qu'aucune espèce à enjeu de conservation n'est observée sur l'aire d'étude. Aucune espèce n'est observée au sein des parcelles de fauche.
	Si le projet est situé dans ou à proximité d'un site Natura 2000, est-il susceptible d'avoir un impact sur un habitat / une espèce inscrit(e) au Formulaire Standard de Données du site ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	Engendre-t-il la consommation d'espaces naturels, agricoles, forestiers, maritimes ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Conformément à l'Arrêté du 29/12/2023 définissant les caractéristiques techniques des installations de production d'énergie PV exemptées de prise en compte dans le calcul de la consommation d'espace naturels, agricoles et forestiers, l'installation répondra aux prescriptions demandées : hauteur de bas de table 1,1m min (contre 2,2m pour le projet lors de la présence des animaux) ; inter-tables de 4m min (15m pour le projet); type d'ancrages, de clôtures, et de voies d'accès conformes.
Risques	Est-il concerné par des risques technologiques ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	La commune n'est pas concernée par un PPRT.
	Est-il concerné par des risques naturels ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Zone Blanche du PPRNi. Dans cette zone aucune prescription de construction n'est renseigné dans le règlement du PPRNi. En revanche, un certain nombre de mesures sont proposées pour réduire les risques faibles d'inondation et réduire les impacts sur l'écoulement des eaux pluviales. L'annexe A détaille ce point.
	Engendre-t-il des risques sanitaires ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	Est-il concerné par des risques sanitaires ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	

Incidences potentielles		Oui	Non	De quelle nature ? De quelle importance ? Appréciez sommairement l'impact potentiel
Nuisances	Engendre-t-il des déplacements/des trafics ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	En phase construction, le trafic sera plus important mais pendant une courte période d'environ 4 mois (engins de chantier, véhicules lourds et légers, grues, etc.) En phase exploitation (soit au moins 30 ans), il y aura seulement les déplacements nécessaires à l'exploitation et à la maintenance de la centrale photovoltaïque, la fréquence dépendant de la gestion de l'exploitant. De ce fait, l'impact du trafic en phase exploitation est négligeable.
	Est-il source de bruit ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Oui, durant la phase travaux : - Nivellement éventuel par engins légers dans l'emprise du site ; - Livraison entre autres installations décrites dans la rubrique 4.1
	Est-il concerné par des nuisances sonores ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	Engendre-t-il des odeurs ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	Est-il concerné par des nuisances olfactives ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	Engendre-t-il des vibrations ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	Est-il concerné par des vibrations ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	Engendre-t-il des émissions lumineuses ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Les travaux se feront en période diurne. Si des interventions sur site sont nécessaires la nuit, des points lumineux seront mis en place (temporairement ou des détecteurs de mouvement sur site).
	Est-il concerné par des émissions lumineuses ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	Engendre-t-il des rejets dans l'air ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Émissions	Engendre-t-il des rejets liquides ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	Si oui, dans quel milieu ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	

Incidences potentielles		Oui	Non	De quelle nature ? De quelle importance ? Appréciez sommairement l'impact potentiel
Émissions	Engendre-t-il des effluents ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	Engendre-t-il la production de déchets non dangereux, inertes, dangereux ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Patrimoine/Cadre de vie/Population	Est-il susceptible de porter atteinte au patrimoine architectural, culturel, archéologique et paysager ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Comme vu avec le Géoparc et la CommComm de l'Ouest Rhodanien, le projet ne semble pas avoir d'impact paysager. Un reportage photo est joint à l'annexe 4 et un passage du paysagiste de la DDT est prévu courant juillet, nous prendrons en compte son rapport à réception. Le projet est situé en dehors des zones tampons des monuments historiques. Le plus proche, nommé "Domaine du château de Rochefort", se situe à 2,2km à vol d'oiseau du projet.
	Engendre-t-il des modifications sur les activités humaines (agriculture, sylviculture, urbanisme, aménagements), notamment l'usage du sol ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Le site est situé en zone agricole et le terrain gardera sa vocation agricole. Le projet permet justement de coupler une activité de production agricole avec une activité de production d'énergie renouvelable.

6.2 Les incidences du projet identifiées au 6.1 sont-elles susceptibles d'être cumulées avec d'autres projets existants ou approuvés ?

Oui Non

Si oui, décrivez lesquelles :

Quelques projets photovoltaïques ont été recensés près de Sainte-Agathe-la-Bouteresse, à presque 34km du site. La distance et les nombreuses infrastructures urbaines séparant ces projets du projet de la commune d'Amplepuis permettent de conclure qu'aucune incidence ne sera cumulée.

6.3 Les incidences du projet identifiées au 6.1 sont-elles susceptibles d'avoir des effets de nature transfrontière ?

Oui Non

Si oui, décrivez lesquelles :

6.4 Description des principaux résultats disponibles issus des évaluations pertinentes des incidences sur l'environnement requises au titre d'autres législations applicables

6.5 Description, le cas échéant, des mesures et caractéristiques du projet susceptibles d'être retenues ou mises en œuvre pour éviter ou réduire les effets négatifs notables du projet sur l'environnement ou la santé humaine (en y incluant les scénarios alternatifs éventuellement étudiés) et permettant de s'assurer de l'absence d'impacts résiduels notables. Il convient de préciser et de détailler ces mesures (type de mesures, contenu, mise en œuvre, suivi, durée).

Les enjeux locaux importants ont été pris en compte dans l'élaboration du projet :

- Loi Montagne : les terres du projet gardent leur vocation agricole, pas de création d'un bâtiment support de panneaux PV, ainsi le projet n'est pas considéré comme une urbanisation en discontinuité urbaine
- Respect du PPRNI : Le projet prend en compte différentes mesures techniques pour les risques inondations. L'annexe A détaille cet aspect et montre que le projet n'a pas d'incidence ni sur le risque inondation, ni sur l'écoulement des eaux pluviales.
- Aspect paysager : des mesures de réduction de l'impact paysager sont prévues et les recommandations de la paysagiste de la DDT seront suivies.
- Biodiversité : En phase travaux : réalisation des travaux durant le premier semestre de 2024, en évitant un maximum les perturbations éventuelles sur la faune et la flore. En phase exploitation : maintien de l'entretien de la parcelle. Par ailleurs, le retour du pré diagnostic environnemental (annexe C) conclue que les enjeux faune/flore sont plutôt faible sur l'aide d'étude.
- Artificialisation des sols : La distance inter-tables de ce projet sera de 10,3m minimum. La couverture végétale du terrain ainsi que ses fonctions écologiques seront maintenues. Respect des critères de la loi sur la consommation d'espace naturel, agricole et forestier, en plus du respect du décret sur l'agrivoltaïsme, puisque le projet est considéré comme non-artificialisant.

Toutes les mesures qui seront mises en œuvre sont décrites dans l'Annexe A - Note de projet complémentaire

7 Auto-évaluation (facultatif)

(i) Au regard du formulaire rempli, estimez-vous qu'il est nécessaire que votre projet fasse l'objet d'une évaluation environnementale ou qu'il devrait en être dispensé ? Expliquez pourquoi.

Un ensemble de mesures ont été prises durant la conception du projet et seront mises en place en phase de chantier et d'exploitation permettant de prendre en considération les risques suivants (détaillés en annexe A) : Zone blanche du PPRNI; Proximité de PNA ; Périmètre du géoparc du Beaujolais.

Concernant le paysage, des mesures seront mises en place afin de réduire l'impact et favoriser l'intégration paysagère avec la plantation et renforcement des haies bocagères, prenant en compte les recommandations de la paysagiste de la DDT qui a visité le site en juillet.

Nous estimons donc que ce projet peut être dispensé d'étude d'impact dans la mesure où une première analyse permet de justifier l'absence d'effets négatifs du projet sur l'environnement.

8 Annexes

8.1 Annexes obligatoires

Objet	
1	Document CERFA n°14734 intitulé « informations nominatives relatives au maître d'ouvrage ou pétitionnaire » - non publié . <input checked="" type="checkbox"/>
2	Si le projet fait l'objet d'un examen au cas par cas dans le cadre du dispositif prévu aux I et II de l'article R.122-2-1 du code l'environnement (clause filet), la décision administrative soumettant le projet au cas par cas. <input type="checkbox"/>
3	Un plan de situation au 1/25 000 ou, à défaut, à une échelle comprise entre 1/16 000 et 1/64 000 (il peut s'agir d'extraits cartographiques du document d'urbanisme s'il existe). <input checked="" type="checkbox"/>
4	Au minimum, 2 photographies datées de la zone d'implantation, avec une localisation cartographique des prises de vue, l'une devant permettre de situer le projet dans l'environnement proche et l'autre de le situer dans le paysage lointain. <input checked="" type="checkbox"/>
5	Un plan du projet ou, pour les travaux, ouvrages ou aménagements visés aux catégories 5° a), 6°a), b) et c), 7°a), 9°a), 10°, 11°a), b), 12°, 13°, 22°, 32°, 33°, 34°, 35°, 36, 37°, 38°, 43° a) et b) de l'annexe à l'article R. 122-2 du code de l'environnement un projet de tracé ou une enveloppe de tracé <input checked="" type="checkbox"/>
6	Sauf pour les travaux, ouvrages ou aménagements visés aux 5° a), 6°a), b) et c), 7° a), 9°a), 10°, 11°a), b), 12°, 13°, 22°, 32°, 33°, 34°, 35°, 36, 37°, 38°, 43° a) et b) de l'annexe à l'article R. 122-2 du code de l'environnement : plan des abords du projet (100 mètres au minimum) pouvant prendre la forme de photos aériennes datées et complétées si nécessaire selon les évolutions récentes, à une échelle comprise entre 1/2 000 et 1/5 000. Ce plan devra préciser l'affectation des constructions et terrains avoisinants ainsi que les canaux, plans d'eau et cours d'eau <input checked="" type="checkbox"/>
7	Si le projet est situé dans un site Natura 2000, un plan de situation détaillé du projet par rapport à ce site. Dans les autres cas, une carte permettant de localiser le projet par rapport aux sites Natura 2000 sur lesquels le projet est susceptible d'avoir des effets. <input type="checkbox"/>

8.2 Autres annexes volontairement transmises par le maître d'ouvrage ou petitionnaire

(i) Veuillez compléter le tableau ci-joint en indiquant les annexes jointes au présent formulaire d'évaluation, ainsi que les parties auxquelles elles se rattachent.

		Objet	
1	Annexe A - Note de projet complémentaire - Amplepuis		<input checked="" type="checkbox"/>
2	Annexe B - Réponses DT		<input checked="" type="checkbox"/>
3	Annexe C - Pré-diagnostic environnemental		<input checked="" type="checkbox"/>
4	Annexe D - Personnes rencontrées et leurs avis		<input checked="" type="checkbox"/>
5	Annexe E - Photomontages ; Annexe F - Plan d'Implantation ; Annexe G - Raccordement ; Annexe H - CR SCoT Beaujolais		<input checked="" type="checkbox"/>

9 Engagement et signature

Je certifie sur l'honneur avoir pris en compte les principaux résultats disponibles issus des évaluations pertinentes des incidences sur l'environnement requises au titre d'autres législations applicables

Je certifie sur l'honneur l'exactitude des renseignements ci-dessus

Nom GAUDRY

Prénom Marion

Qualité du signataire Responsable Pôle EnR

À Marseille

Fait le 2 6 / 0 9 / 2 0 2 4

Signature du (des) demandeur(s)

DocuSigned by:

623F5B69B114442...